



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

FR

BALKANS OCCIDENTAUX - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

" Le Conseil a exhorté les autorités de la Bosnie-et-Herzégovine à poursuivre avec conviction la réalisation de l'ensemble des réformes requises pour l'ouverture des négociations d'un accord de stabilisation et d'association avec l'UE.

Le Conseil soutient résolument les mesures prises le 16 décembre 2004 par le Haut Représentant et Représentant spécial de l'UE, Lord Ashdown, et soutenues par l'action efficace d'EUFOR/ALTHEA. Ces mesures ciblées doivent contribuer à faire en sorte que la Bosnie-et-Herzégovine coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). A cette fin, le Conseil a décidé d'étendre les mesures visant à empêcher l'entrée ou le passage en transit sur le territoire de l'UE des personnes soutenant les individus inculpés par le TPIY aux 9 personnes qui ont également fait l'objet des mesures prises par le HR/RSUE Ashdown.

Le Conseil a rappelé qu'une coopération pleine et entière avec le TPIY, en particulier de la part de la Republika Srpska, constitue une exigence essentielle pour le progrès de la Bosnie-et-Herzégovine vers l'UE, progrès auquel cette dernière reste attachée. Le Conseil s'est dès lors félicité de la reddition volontaire et du transfèrement par les autorités de la Republika Srpska de l'inculpé Todovic, en tant que premier pas important dans le processus de l'arrestation et du transfèrement de tous les inculpés qui échappent toujours à la justice internationale.

Rappelant ses conclusions d'octobre 2004, le Conseil a réaffirmé la nécessité pour la région d'intensifier les efforts pour traduire MM. Karadzic, Mladic et Gotovina ainsi que tous les autres accusés en fuite devant le TPIY. La coopération pleine et sans restrictions avec le TPIY demeure une exigence essentielle pour la poursuite du rapprochement de l'UE."

P R E S S E
